

Intervention au Cneser suite à la présentation du bilan *L'état de l'emploi scientifique en France - édition 2023*

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), réuni le 16 mai 2023, a fait l'objet d'une présentation du bilan [*L'état de l'emploi scientifique en France - édition 2023*](#). Dr Stéphanie Danaux, qui siège au Cneser au titre de l'ANDès, a prononcé le discours reproduit ci-après pour faire part de points d'attention de l'ANDès concernant certains éléments en lien avec la situation des doctorants et des docteurs présentés dans ce bilan.

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, nous vous remercions pour la densité, la richesse de ce bilan de l'état de l'emploi scientifique en France et pour cette présentation.

Parmi les résultats annoncés, l'ANDès tient à saluer la progression depuis dix ans de la proportion de doctorants inscrits en 1^{ère} année de doctorat avec un financement dédié : ce taux a atteint 78 % des doctorants à la rentrée 2021. Cette progression est constante et régulière, il faut s'en féliciter ; cependant elle reste encore insuffisante.

Nous identifions en effet plusieurs points d'alerte concernant la situation des doctorants et des docteurs dans notre pays :

1) Trop de doctorants (22%) continuent de s'inscrire en doctorat sans financement dédié, en exerçant une activité salariée sans lien avec le doctorat. Un biais disciplinaire marqué persiste car ces doctorants non financés se retrouvent en particulier dans le secteur LSHS.

2) Les inscriptions en doctorat en sciences humaines et sociales (SHS) ont chuté de façon spectaculaire à la rentrée 2021 (- 32 %). Comment ne pas lier ce désintérêt pour les SHS au faible taux de financement des doctorants dans ces disciplines ? Il apparaît d'ailleurs que le taux de financement Cifre a baissé de 10% en 10 ans dans ce domaine disciplinaire, alors même que les financements Cifre sont globalement en augmentation sur la période. Quelles mesures vont être mises en place pour encourager et soutenir la recherche en SHS et lutter contre le renoncement inquiétant de nos étudiants à la formation par la recherche ?

3) Toutes disciplines confondues, les inscriptions en doctorat ont baissé de 10 % en 10 ans. Ce signal alarmant reflète un désintérêt pour le doctorat et pour la recherche, qu'il est difficile de ne pas lier au fait que ce diplôme permet un accès à un emploi stable à peine supérieur à celui des titulaires de diplômes de niveau

bac+5, qu'il n'est pas un sésame pour pratiquer la recherche en entreprise (où l'on observe avec inquiétude que 90% des chercheurs ne sont pas formés à la recherche, ce qui s'explique entre autres par l'effet d'aubaine du crédit d'impôt recherche - CIR). Un travail reste à faire pour mieux valoriser le doctorat dans le secteur privé, qui devra notamment passer par sa reconnaissance dans les conventions collectives.

4) Des doctorants considérés comme financés au titre du doctorat perçoivent en pratique des financements largement insuffisants pour vivre dignement en France. Il s'agit souvent de doctorants financés via des bourses de seulement quelques centaines d'euros par mois, versées par des organismes étrangers (gouvernements, universités, fondations, associations, etc.). Dans le cadre de ce bilan annuel, il semble nécessaire de préciser, d'une part, la typologie des financements des doctorants dits « financés » (contrats de travail, bourses, etc.) et, d'autre part, le montant moyen de ces revenus. Ces indicateurs permettraient de mieux appréhender la situation financière réelle des doctorants.

5) Les vacataires sont inclus dans certaines statistiques présentées dans le rapport, mais étonnamment pas dans toutes. Pourtant, un certain nombre de ces vacataires sont des doctorants sans financement au titre du doctorat ou des jeunes docteurs, c'est-à-dire des personnels ayant une activité de recherche et publiant, contribuant de la sorte directement à la vitalité de la recherche française. Un meilleur recensement et une meilleure prise en compte de ces vacataires dans les statistiques nous semblent nécessaires pour favoriser un tableau plus représentatif, plus fin et plus juste de l'état de l'emploi scientifique en France.

L'ANDès encourage donc une généralisation du financement de tous les doctorants, avec une attention portée à la question du montant de ces financements.

Je vous remercie de votre attention.

À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quel que soit leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs ;
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décloisonnement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoir-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain ;
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.